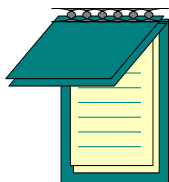


COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/04/2016



LANTRAC A L'ECOUTE DU CONSEIL MUNICIPAL

La dernière réunion du Conseil Municipal s'est déroulée le **11 avril 2016** sous la présidence de Monsieur BRESSELLE Pierre, Maire de Lantriac.

Présents tous les membres sauf : M. Julien SURREL qui donne procuration à M. Pierre BRESSELLE, M. Didier NICOLAS qui donne procuration à Mme Josette JAMMES.
Mme Corinne EXBRAYAT

Mme Laurence DESSALCES a été nommée Secrétaire.

Le dernier compte rendu est porté à la connaissance du Conseil Municipal et ne donne lieu à aucun commentaire. L'ordre du jour est alors abordé.

DELIBERATION SIG (système informatique géographique)

Monsieur le Maire expose que le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire propose un nouvel outil permettant une optimisation et une meilleure gestion de l'éclairage public. Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adhérer à l'outil SIG/GMAO et d'inscrire au budget les sommes nécessaires.

AFFECTATION DE RESULTAT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que l'excédent constaté au compte administratif de 2015 sera affecté en recettes d'investissement à l'article 1068 pour un montant de 326 411,49€

TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2016. A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition.

- Taxe d'habitation 15,66%
- Taxe foncière bâti 11,41%
- Taxe foncière non bâti 61,08%
- Cotisation foncière des entreprises 21,20%

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après présentation par Mme DARNE, adjointe, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le montant des subventions comme suit :

Union Sportive de Lantriac	1755 €
Club des Aînés	223 €
ACCA de Lantriac	223 €
CATM – ACPG	323 €
Pétanque Lantriacoise	623 €
ADMR	223 €
Tennis Club Lantriac	223 €
Association d'animation MAPA	223 €
Les Amis de la Bibliothèque	323 €
Viet Vo Dao	946 €
Sport Loisirs Détente	223 €
Secours Catholique	223 €
Comité de Jumelage	223 €
Sécurité Routière	55 €
APE Ecole Publique	33.50 € par élève
APE Ecole Privée	33.50 € par élève
Boule Amicale	223 €
Judo	612 €
Comité des Fêtes	223 € + (2*400 €)
Ryth'n move	1.245€
Lantri'acte compagnie	323 €
Moto Club « CAP Moto 43 »	223 €
A fond la Gooomme	223€

AIDE A L'EMPLOI SPORTIF « Profession Sport

Participation aux frais d'intervention d'un brevet d'état pour USL (incluse dans la subvention)

AIDE A L'ENSEIGNEMENT PRIVE, FONCTIONNEMENT CLASSES ELEMENTAIRES

Dans le cadre du contrat d'association, l'aide communale pour le fonctionnement de l'école privée est calculée sur la base d'un élève de l'école publique. Le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 557,10€ à tous les élèves scolarisés en élémentaire à l'école privée.

BUDGET PRIMITIF

Présentation par M. FLOURY, adjoint, du budget primitif 2016 voté à l'unanimité.

Fonctionnement

Dépenses et recettes 1 284 787,00€

Investissement

Dépenses et recettes 3 514 484,56€

CONVENTION SSIAD

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition du local partagé avec l'assistante sociale.

La participation aux frais s'élèvera à 70€ par mois.

ENTRETIENS PROFESSIONNELS

Après présentation de la grille d'entretien validée par le CDG 43, la majorité du conseil municipal approuve son utilisation pour les entretiens professionnels des agents communaux.

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Monsieur le Maire expose la nécessité pour la commune de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents.

Le conseil municipal à l'unanimité charge le Centre de Gestion de la Haute-Loire, de souscrire pour son compte et pour les 4 années à compter du 01/01/2017 des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

MOTION D'OPPOSITION A LA FERMETURE DE LA TRESORERIE DE SAINT JULIEN CHAPTEUIL

Le Conseil Municipal approuve la notion proposée et affirme la nécessité de maintenir des services publics en milieu rural.